



Boulogne, le 12 avril 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 AVRIL 2018

Les actionnaires de Colas, réunis en Assemblée Générale Mixte le 12 avril 2018 sous la présidence de Hervé Le Bouc, ont approuvé toutes les résolutions présentées.

Ils ont en particulier approuvé les comptes de l'exercice 2017, dont les chiffres clés sont les suivants :

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2017 s'est élevé à 11,7 milliards d'euros, en hausse de 6% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2016 et de 7% à périmètre et taux de change constants, du fait de la reprise de l'activité routière principalement en France métropolitaine et en Europe centrale.

Le résultat opérationnel courant ressort à 362 millions d'euros contre 386 millions d'euros en 2016, avec des performances stables pour l'activité routière et en baisse pour les activités de spécialités, imputable en quasi-totalité à l'activité ferroviaire.

Le résultat opérationnel atteint 357 millions d'euros, en amélioration de 33 millions d'euros par rapport à 2016 qui avait été impacté de manière significative par la fermeture de la raffinerie de Dunkerque.

Le résultat net (part du Groupe) s'élève à 328 millions d'euros, en retrait de 27 millions d'euros par rapport à 2016 qui avait bénéficié de 72 millions de plus-values nettes sur la cession de participations dans les sociétés concessionnaires d'autoroute Atlandes et Adelaç. La trésorerie nette à fin décembre 2017 est positive de 433 millions d'euros (517 millions d'euros à fin décembre 2016).

Le bénéfice net de Colas société mère s'établit à 163,2 millions d'euros en 2017 à comparer à 249,6 millions d'euros en 2016.



Dividende : 8,20 € par action

L'Assemblée Générale a approuvé la distribution d'un dividende de 8,20 euros par action, identique à celui distribué l'an passé, payable en numéraire à compter du 3 mai 2018 (date de détachement le 30 avril 2018, date d'arrêté des positions le 2 mai 2018).

Conseil d'Administration : renouvellement d'un mandat d'Administrateur et modification de la limite d'âge d'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général

L'Assemblée Générale a renouvelé pour une durée de deux ans le mandat d'Administrateur de Madame Catherine Ronge et approuvé la modification de la limite d'âge d'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (modification des articles 16 et 20.2 des statuts de la société).

Délégations financières

L'Assemblée Générale a renouvelé pour une période de dix-huit mois les autorisations visant à permettre au Conseil d'Administration de racheter des actions et de réduire le capital social de Colas.

Pour tout renseignement :

Delphine Lombard (tél.: 06 60 07 76 17) / Rémi Colin (tél.: 07 60 78 25 74) contact-presse@colas.fr
Jean-Paul Jorro (tél.: 01 47 61 74 23) / Zorah Chaouche (tél.: 01 47 61 74 36) contact-investors@colas.fr